



Voiture accidentée avec un livreur de pizza

Par **kingdom**, le **19/07/2011** à **21:24**

Bonjour, j'ai eu un accident avec un livreur de pizza dimanche dernier. J'étais sur une voie à double sens, et je devais tourner à gauche. J'ai mis mon clignotant pour tourner à gauche et j'avais un livreur de pizza qui arrivait à 200 mètres derrière moi. J'ai ralenti et au moment de tourner le livreur m'a dépassé. Je l'ai donc tapé avec la voiture. Heureusement pour lui j'étais vraiment à petite vitesse (en première, moins de 10 km/h...). J'ai eu le réflexe de freiner et il n'a rien eu. Par contre moi l'avant de ma voiture a reçu un coup et j'ai l'aile avant gauche abîmée (creux + rayures). Le livreur est reparti et ne sais pas arrêté pour faire un constat.

Malheureusement je n'ai pas eu le réflexe de prendre sa plaque. Je sais juste de quel marque est son scooter et la couleur du coffre sur le porte bagage (là où on met la pizza).
1- suis en tord, vis à vis du code de la route? A-t-il le droit de dépasser une personne qui met son clignotant pour tourner à gauche?
2- que puis-je faire à ce stade? porter plainte (en espérant que la police retrouve l'entreprise)? Rechercher par moi-même le scooter (en faisant le tour des pizzerias du coin et ainsi porter plainte directement contre l'établissement)?
Je me souviens du visage du livreur et les couleurs peu communes du coffre (jaune + blanc et du noir, scooter marque + modèle!). J'ai également un témoin que j'ai réussi à retrouver aujourd'hui qui à confirmer l'accident + la description du livreur.
Merci pour votre aide par avance.

Par **Tisuisse**, le **20/07/2011** à **20:23**

Bonjour, Vous tourniez à gauche, il allait tout droit, 100 % de tords pour vous.

Par **kingdom**, le **06/08/2011** à **14:16**

merci pour votre reponse!!!
Personnellement je ne pensais pas etre en tord car il n'y avait qu'une seule file dans mon sens donc en tournant à gauche et en prevenant les personnes qui venais derriere moi dans la meme file avant mon clignotant gauche, je ne savais pas que j'etais en tord si le véhicule derriere moi se mettait en tete de me depasser et que de ce fait en tournant je lui rentrait dedans. Je serai tres prudente à l'avenir!
Merci de m'avoir eclaire!!

Par **chaber**, le **06/08/2011 à 16:07**

Bonjour
votre assureur appliquerait le cas 17 de la convention IDA: partage à 50%